

Appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives »

Formulaire de candidature

Vous pouvez soumettre une candidature pour plusieurs infrastructures sportives dans le cadre de cet appel. Dans ce cas, utilisez un formulaire pour chaque infrastructure.

Données du demandeur

Identité du demandeur :

Adresse :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Données de l'agent traitant

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Fonction :

Adresse du projet

Dénomination de l'infrastructure :

ID de l'infrastructure :

Adresse :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Données du dossier

Intitulé du projet :

Description du dossier :

Type de travaux :

- Rénovation*
- Démolition/reconstruction (démontrer en quoi cette option est plus intéressante que la rénovation)*

L'infrastructure a-t-elle été impactée par les inondations de juillet 2021 ?

- OUI - Si oui, joindre les preuves du sinistre (comme des photos, les déclarations de sinistres) ainsi que le montant des indemnités définies ou perçues des compagnies d'assurances et/ou du fond des calamités.*
- NON*

Estimation des travaux HTVA :

Travaux économiseurs d'énergie		
Travaux non-économiseurs d'énergie		
Total		

Nombre de m2 concernés par le projet :

Degré de maturité du projet

- Auteur de projet désigné
- Dossier d'avant-projet
- Dossier projet
- Permis d'urbanisme ou autre introduit
- Permis d'urbanisme ou autre délivré
- Mise en concurrence du marché de travaux
- Autre :

Consommations énergétiques des années 2017, 2018 et 2019

Veuillez compléter le tableau des consommations énergétiques annuelles de l'infrastructure concernée par le projet. Ce tableau renseigne les consommations électriques, gaz, mazout ou autre en kWh/an.

	Précisions	2018	2019	2020 (si fonctionnement normal)
		2017	2018	2019 (si fonctionnement entravé par crise sanitaire)
Electricité (kWh/an)				
Gaz (kWh/an)				
Mazout (kWh/an)				
Autres à préciser (kWh/an)			
Autre			
Autre			
Total (kWh/an)				
Superficies brutes locaux dans l'enveloppe, murs compris (m ²) concernés par la rénovation				
Total/m ² (kWh/an)				

Les consommations encodées concernent

- L'infrastructure complète
- La partie de l'infrastructure à rénover

Gains énergétiques projetés (motivez par des éléments probants le cas échéant)

Electricité (%)	
Gaz (%)	
Mazout (%)	
Autres à préciser (%)	
Autre	
Autre	
Total (%)	
Superficies brutes locaux dans l'enveloppe, murs compris (m²)	
Production de gaz à effet de serre (%)	
Total/m² (kWh/an)	

Projet Renowatt

Le projet proposé est-il repris dans le programme Renowatt ?

- OUI (Si oui joindre le dossier)
- NON

Certificat PEB bâtiment public

Etes-vous en possession du certificat PEB ?

- OUI (Si oui joindre le certificat)
- NON

Attention, si vous n'êtes pas en possession du certificat PEB, celui-ci devra être transmis obligatoirement avant le 01/03/22.

Audit énergétique

Etes-vous en possession d'un audit énergétique de moins de 3 ans ?

- OUI (Si oui joindre l'audit)
- NON

Analyse par caméra thermique

Etes-vous en possession d'une analyse par caméra thermique ?

- OUI (Si oui joindre l'analyse)
- NON

Le présent formulaire de candidature sera complété des annexes suivantes :

- La délibération par laquelle l'organe décisionnel du porteur de projet approuve la candidature à l'appel à projets et s'engage sur l'honneur et sur la fiabilité des données demandées ;
- L'acte de propriété ou le droit de jouissance ou, le cas échéant, l'accord de principe du propriétaire sur un futur droit de jouissance pour le site concerné par la demande de subvention lequel précisera, à minima, le contenu et les modalités dudit futur droit de jouissance ;
- Les statuts pour les ASBL ;
- Le métré estimatif détaillé des travaux projetés ;
- Le descriptif détaillé des travaux projetés ;
- Le calendrier détaillé de mise en œuvre du projet tenant compte que les chantiers devront impérativement être réceptionnés au plus tard en septembre 2025 ;
- Le certificat PEB « bâtiment public ». A défaut, celui-ci pourra éventuellement être transmis jusqu'au 1er mars 2022 ;
- Les pièces du dossier Renowatt si le projet s'inscrit dans ce cadre ;
- Un audit énergétique établi en 2020, 2021 ou 2022 ;
- Le cas échéant, l'analyse de l'infrastructure sportive par caméra thermique ;
- Le cas échéant, le niveau d'isolation K de l'infrastructure sportive avant travaux ;
- Le cas échéant, le niveau d'isolation K projeté de l'infrastructure sportive après travaux ;
- Le cas échéant, les performances énergétiques projetées grâce aux investissements ;
- Le cas échéant, les esquisses du projet au 1/100ème renseignant l'affectation des locaux et des surfaces.